école nationale supérieure de paysage

Consultation n°2026-013
TRAVAUX DE REFECTION ET CONSOLIDATION DES PLANCHERS AU 1ER et RDC ÉTAGE ET RDC DU PAVILLON HARDY DE L'ENSP- VERSAILLES

MEMO visite des sites

<table>
<tr><td>Rappel de l'obligation de visite des sites</td><td colspan="2">Au regard des prestations objet de la consultation, une visite du site concerné est obligatoire pour les deux lots.

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite de site concerné pourra être éliminée.

La visite du site ne doit pas être partielle.</td></tr>
<tr><td>Conditions de visite des sites</td><td colspan="2">Les visites sont effectuées sur les seuls créneaux proposés dans le cadre de la consultation.

Aucune visite ne sera organisée / autorisée en dehors des créneaux proposés dans le dossier de consultation.</td></tr>
<tr><td rowspan="5">Modalités de visite des sites</td><td colspan="2">Etape 1 : Inscription préalable</td></tr>
<tr><td>Quand ?</td><td>Les entreprises souhaitant participer aux visites devront transmettre leur demande au plus tard un jour ouvré avant la date de visite souhaitée, avant 17h00. Nous vous invitons donc à transmettre votre demande le plus tôt possible</td></tr>
<tr><td>Comment ?</td><td>En complétant le formulaire « visite de site » mis à disposition des candidats dans le dossier de consultation « Formulaire demande de visite » et en l'envoyant à l'adresse mail suivante :

service-patrimoine@ecole-paysage.fr</td></tr>
<tr><td colspan="2">Etape 2 : Le jour de chaque visite</td></tr>
<tr><td>En début de la visite</td><td>Se présenter sur le site pour l'heure de la visite choisie.

Les retardataires ne seront pas attendus, les candidats doivent donc veiller à être ponctuels.</td></tr>
<tr><td>En fin de visite</td><td>Chacune des visites est attestée par la signature d''une feuille d'émargement par chaque participant.

Les participants aux visites doivent justifier de leur participation en complétant et signant une feuille d'émargement par site.

Ce document servira lors de l'analyse des offres pour justifier tout rejet fondé sur l'absence de visite.

Il relève donc de la responsabilité de chacun des candidats de s'assurer qu'il ait répondu à cette obligation avant de quitter le site auprès de la personne habilitée pour cette visite eu sein de l'ENSP</td></tr>
</table>

Justificatif attestant de la visite des sites	**Une attestation de participation sera transmise à la fin de chacune des visites au participant.**	
Questions / Renseignements complémentaires	La visite des sites permet aux candidats d'établir leur offre. Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur. **Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres via la Plateforme Place.** **Une réponse est alors envoyée à l'ensemble des candidats par la plateforme PLACE, au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des plis.**	
Adresse du site à visiter	**École nationale supérieure de paysage** au 1er étage et rdc du Pavillon Hardy 10 rue du Maréchal Joffre 78000 Versailles. Lieu de rendez-vous : **ENSP** **Accueil boutique de l'ENSP (RDC** 10 rue du Maréchal Joffre 78000 Versailles.	
Dates des visites proposées	**Mercredi 30 septembre à 14H00**	**Mardi 06 octobre 2026 à 9h30**